89 B 17378

CARREFOUR
Société anonyme au capital de 1 762 798 875 *Euros*
Siège social : 6, Avenue Raymond Poincaré 75016 PARIS
RCS Paris 652 014 051

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
11 AVR. 2005
N° DE DÉPOT 22909

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 FEVRIER 2005

Le jeudi trois février deux mille cinq, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sur convocation régulière à 11 heures à Paris.

Sont présents et émargent le registre des présences :

- Monsieur Daniel Bernard — Président Directeur Général
- Monsieur Joël Saveuse — Administrateur-Directeur Général Délégué
- Madame Sylvia Jay — Administrateurs
- Monsieur Christian Blanc
- Monsieur Robert Halley
- Monsieur François Henrot
- Monsieur Jose Luis Leal Maldonado
- Monsieur Carlos March
- Monsieur Pierre Rodocanachi
- Monsieur Luc Vandevelde

Est absent, excusé et représenté :

- Monsieur Jacques Badin représenté par Monsieur Luc Vandevelde

Daniel Bernard préside la séance et rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Etienne Van Dyck remplit les fonctions de secrétaire du Conseil.

Jacques Beauchet, Directeur des ressources humaines et Jean-Jacques Brouder, Avocat du Groupe, assistent à la séance.

Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2004.

II - Rapport du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance d'entreprise et débats consécutifs

Sylvia Jay expose les deux raisons de son désaccord ; (...) **En conséquence, Sylvia Jay présente sa démission qui prendra effet à l'issue de la séance**.

III - Démissions des mandats de Président Directeur Général de Daniel Bernard et de Directeur Général Délégué de Joël Saveuse

Daniel Bernard fait ensuite la déclaration suivante :

" Le Conseil d'Administration a décidé de changer les structures de gouvernance du Groupe. Ne désirant présider ni le Conseil de Surveillance ni le Directoire, **j'ai décidé de mettre fin à mes fonctions de Président Directeur Général à compter du vendredi 4 février 2005**.

Christian Blanc s'exprime ensuite ; (...) En conséquence, **Christian Blanc n'assume pas le risque et présente sa démission qui prendra effet à l'issue du Conseil.**

Joël Saveuse prend ensuite la parole :

" Comme Daniel, je n'aurais pas trouvé ma place dans la nouvelle organisation du Groupe, qu'en qualité d'Administrateur je désapprouve. **Comme lui, je remets donc ma démission au Conseil, qui prendra effet à l'issue de cette réunion**.

Par ailleurs, Pierre Rodocanachi fait la déclaration suivante :

« (...) A l'issue de cette mission je pense nécessaire de prévoir également un renouvellement de génération des Administrateurs siégeant au futur Conseil de Surveillance du Groupe. Afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur mon rôle d'Administrateur indépendant au sein de notre Conseil et aucune ambiguïté sur l'indépendance qui a guidé les réflexions du groupe chargé de cette mission de médiation, **j'ai décidé de remettre ma démission de mon poste d'Administrateur**. En raison de mes responsabilités de Président du Comité d'Audit de Carrefour, **cette démission deviendra effective à l'issue du Conseil qui approuvera les comptes 2004 de l'entreprise soit le 9 mars 2005.** ».

V - Nomination du Président du Conseil d'Administration – Cooptation d'un Administrateur et nomination d'un Directeur Général

Conformément à la recommandation du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'entreprise, Carlos March, Président du Comité, propose de nommer Luc Vandevelde Président du Conseil d'Administration. Le Conseil approuve la proposition par sept voix pour et quatre abstentions.

Carlos March propose ensuite la nomination de Jose Luis Duran en tant qu'Administrateur et Directeur Général.

Le Conseil approuve la proposition par dix voix pour et une abstention de nommer Jose Luis Duran Administrateur, à titre provisoire, en remplacement de Joël Saveuse démissionnaire, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004 et en qualité de Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil décide de transférer au profit de Jose Luis Duran, en sa qualité de Directeur Général, les délégations consenties au profit de Daniel Bernard, notamment en matière de cautions, avals et garanties ainsi qu'en matière d'émissions obligataire (programme EMTN par exemple).

A toutes fins utiles, les Administrateurs constatent que le Conseil d'Administration est désormais composé de la manière suivante :

- Luc VANDEVELDE, Président,
- José Luis DURAN, Directeur Général,
- Jacques BADIN, Administrateur,
- Robert HALLEY, Administrateur,
- Carlos MARCH DELGADO, Administrateur,
- Pierre RODOCANACHI, Administrateur,
- François HENROT, Administrateur,
- José Luis LEAL MALDONADO, Administrateur.

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales afférentes aux nominations qui précèdent.

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire